

DURÉE

0,18750 jours (soit 1 heure et 30 minutes)

PRIX

70 € par participant

Soit 84 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

La -directive sur la distribution d'assurances instaure une obligation de formation continue de 15h/an pour tous les professionnels de la distribution d'assurances. Elle vise non seulement les intermédiaires (agents, courtiers...) mais également le personnel en charge de la vente directe réalisée par les assureurs, ce qui constitue un élément d'unification du cadre réglementaire.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion Internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Connaître les pouvoirs et fonctions de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Identifier les sanctions encourues à la suite d'un contrôle

Déterminer les modalités des contrôles

Distinguer les différents types de contrôles

Connaître les conditions d'informations d'un intermédiaire lors d'un contrôle

Reconstituer le déroulement d'un contrôle

Appliquer les bonnes pratiques au sein de son entreprise pour bien préparer le contrôle

**PROGRAMME**

1. Présentation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
2. Les sanctions encourues suite à un contrôle
3. Les modalités de contrôle
4. Les types de contrôles
5. L'information de l'intermédiaire en cas de contrôle
6. Le déroulement du contrôle
7. Les conseils pratiques pour bien préparer le contrôle

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

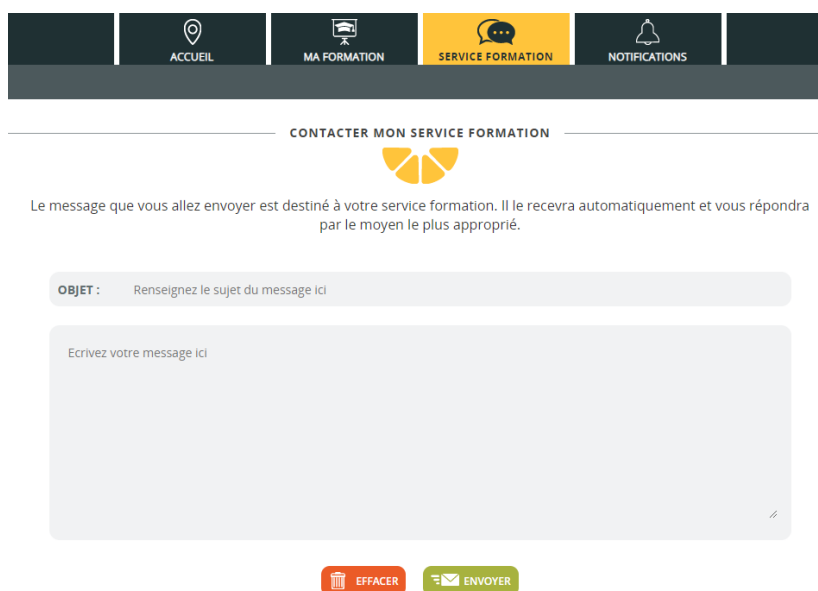




MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.